

CONSEIL MUNICIPAL du 04 novembre 2013
Convocation : 24/10/2013

Présents : CAPITAN Marcel, PARDON Sébastien, MUZEL Loïc, GOUTTEBROZE Johann, MAZIOUX Marilynne, ROBERT René, CORAND Carole, EXTRAT Michèle et MORELIERE Claudette
Absente excusée : TONNOIR Nathalie:

RESTRUCTURATION DE LA SALLE D'ANIMATION

Le maire rappelle les réunions de la commission d'appel d'offres du 3 et du 18 octobre pour l'ouverture des plis.

Il présente la liste des entreprises retenues par la commission après vérification des offres. Il s'agit de :

Lot 1- Démolition maçonnerie réseaux aménagés ext	ROUBY EGB	63 446.54 € HT
Lot 2- Charpente bois couverture tuiles zinguerie	SANGLAR LESPINASSE	47 457.96 € HT
Lot 3- Menuiseries ext. Alu et métal. Vitrées métal	LABOURET	37 369.00 € HT
Lot 4- Menuiseries intérieures bois	PEURIERE	27 636.64 € HT
Lot 5- Plâtrerie isolation peintures	CHRISDECOR	61 480,00 € HT
Lot 6- Carrelage faïences	ARCHIMBAUD	20 497.33 € HT
Lot 7- Enduits de façades	CB RAVALEMENT	10 230.14 € HT
Lot 8- Plomberie sanitaires	DEMARE	12 798.00 € HT
Lot 9- Chauffage ventilation	PALLUET Frères	75 411.36 € HT
Lot 10- Electricité	BERTHOLON	31 883.13 € HT

ce qui fait un total de 388 210,10 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve et valide le choix de la commission d'appel d'offres et donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces nécessaires et pour demander une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le maire donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle du collège de Balbigny pour un voyage. Un élève étant concerné, il est demandé 15 €. Le conseil municipal approuve cette subvention par 8 voix pour et 1 contre.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal prend à l'unanimité des membres présents une décision modificative n° 2 pour le budget général et n° 1 pour le budget eau et assainissement

MURS DUCREUX ET JACQUETON MITOYENS AVEC LA COMMUNE

Suite à la demande faite lors de la dernière réunion, la commission bâtiment s'est rendue sur le terrain. Concernant le mur qui sépare la propriété Ducreux et la commune situé sur la route de Pinay, une partie du mur sera détruit et remplacé par un grillage. Il sera demandé à Mr Ducreux d'abattre le frêne qui se trouve trop près du mur de la commune, celui-ci risquerait de l'endommager.

Le mur séparant l'auberge et la propriété Jacqueton sera recrépi.

Ces travaux seront inscrits au budget 2014.

QUESTIONS DIVERSES

- Le dépôt de gerbe au monument aux morts pour la cérémonie du 11 Novembre se fera à 11 h 30 et sera suivi d'un verre de l'amitié à la salle des associations.
- Un tour de table est fait concernant la distribution des colis de Noël aux anciens.

Tous les membres présents ont signé au registre.